LA PARISIENNE DE PHOTOGRAPHIE A NOUVEAU MENACÉE!

L'EQUIPE DE NUMÉRISATION ET SES 7 SALARIÉS SACRIFIÉS PAR LA VILLE DE PARIS ?

Paris, le 17 novembre 2017

La Parisienne de photographie, société publique locale dont les deux actionnaires sont la Ville de Paris et le Département de Paris, avait jusqu'à récemment pour missions de conserver le fonds Roger-Viollet ainsi que de numériser, sauvegarder, diffuser et valoriser les fonds photographiques et les collections iconographiques des bibliothèques et musées municipaux.

Le modèle monté par la Ville de Paris, qui supposait que l'activité de commercialisation finance en grande partie les missions de service public, est aujourd'hui un échec.

Dans un communiqué de presse daté du 7 juillet 2017, M. Bruno Julliard, premier adjoint au maire au Conseil de Paris, chargé de la Culture, fait part de son attachement à la Parisienne de photographie, au maintien de ses missions et de l'emploi de la trentaine de ses salariés.

En réalité, dès le début 2016, la décision est prise d'externaliser la refonte informatique à un éditeur de logiciels privé.

Cet éclatement se poursuit, aujourd'hui, par la reprise de la conservation des 6 millions de photographies du fonds Roger-Viollet par la direction des Affaires Culturelles. Eclatement que la Ville projette de poursuivre par le recours à l'externalisation pour assurer la numérisation et la diffusion des collections.

Le 31 juillet 2017, Bruno Julliard a indiqué souhaiter prolonger d'une année la délégation de service public qui lie la Ville de Paris à la Parisienne de photographie dans « un périmètre qui devrait permettre de redessiner un modèle viable dans le contexte de grandes difficultés financières de la société malgré une participation annuelle de la Ville de Paris de 950 000 euros et en dépit d'une recapitalisation récente de près de 1 million d'euros ».

Ce choix s'inscrit dans une logique de baisse des budgets alloués à la culture qui conduira à la banalisation et à la dévalorisation des compétences et des qualifications des personnels. Comme toujours et à moyen terme, face aux exigences nécessaires pour la qualité du service rendu, la reprise de l'activité par un opérateur privé ne pourra s'avérer que plus coûteux.

La direction de la Parisienne de photographie prétend qu'un appel d'offres, assorti d'une clause particulière, sera suffisant pour garantir la pérennité des emplois.

En règle générale, les engagements pris par un repreneur se traduisent souvent par une remise en cause généralisée (emplois, salaires, cadre social...) des garanties obtenues lors de la reprise d'une activité.

De surcroît, nous sommes circonspects quant à la volonté de Madame Hidalgo et de son équipe, de se préoccuper des garanties et de l'avenir de salariés une fois qu'ils seront intégrés dans une structure extérieure à la ville de Paris.

Les sept salariés concernés disposent d'une qualification professionnelle qui ne se résume pas à la simple fonction de numériser des images. Des photographes, des graphistes et des monteurs vidéo, spécialisés dans les questions patrimoniales, vont se retrouver prochainement dans une position déqualifiante et inquiétante pour leur avenir.

Les compétences des salariés de la Parisienne de photographie peuvent être un atout pour des musées, des bibliothèques, des services de communication ou des services de recherche sur l'histoire de Paris.

Nous demandons que la Mairie soit à la hauteur des ambitions exprimées lors du Conseil de Paris des 3 et 4 juillet derniers qui réaffirment « son soutien à La Parisienne de Photographie ».

Au vu de l'expérience et de la qualité professionnelle des salariés concernés par cette future « liquidation », nous demandons que la mairie respecte ses engagements en actant un reclassement des ces personnes dans les différents services municipaux plutôt que de les livrer à des acteurs extérieurs à la Ville.







